

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2025**

Nombre de conseillers en exercice : 32

Nombre de conseillers présents : 29

Nombre de conseillers votants : 32

*Le quorum (17/32) est atteint*

L'an deux mille vingt-cinq, le douze mars à vingt heures, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Raphaël LANTERI, Maire de Vauréal.

**Date de la convocation** : 06 mars 2025

**Étaient présents** : M. Raphaël LANTERI, Mme Lydia CHEVALIER, M. Jean-Marie ROLLET, Mme Simone DUFAYET, M. Benjamin GABIRON, Mme Marie-Pierre FAUQUEUR, M. Daniel VIZIERES, Mme Gaëlle SOULIER-SOTGIU, M. David BEDIN, M. Michel JUMELET, Mme Coralie LARDET-ROMBEAUX, M. Guillaume MERLET, Mme Marie-Christine SYLVAIN, M. Victorien LACHAS, Mme Valentine CALABRE, M. Philippe SAINTE-CROIX, Mme Régine WATERLOT, M. Michel ROUZIOU, M. Pascal PARENTY, Mme Siham FOURSANE, Mme Sylvie COUCHOT, Mme Natacha EUSEBE, M. Karim DAOUDI, M. Rida BOULTAME, Mme Patricia JOSÉ, M. Jean-Christophe CONSTANTIN, Mme Jacqueline DISANT, M. Bruno LE CUNFF, Mme Patricia FIDI.

**formant la totalité des membres en exercice**

**Conseillers municipaux absents ayant donné un pouvoir**

Mme JASON donne procuration à Mme WATERLOT

M. MIGALE donne procuration à M. LANTERI

Mme BENICHOU donne procuration à M. LACHAS

**Conseillers municipaux ayant rejoint ou quitté le Conseil municipal en cours de séance**

Mesdames COUCHOT, EUSEBE, ainsi que Messieurs DAOUDI, GABIRON ont quitté la séance à la fin des délibérations, au moment des questions orales

Accusé de réception en préfecture

095-219506375-20250312-4-2-03-2025-DE

Date de télétransmission : 14/03/2025

Date de réception préfecture : 14/03/2025

**Monsieur Daniel VIZIERES est désigné secrétaire de séance.**

## COMMUNE DE VAUREAL

### DELIBERATION N° 4.2/03/2025

NOMENCLATURE ACTES :

7.1 Décisions budgétaires

#### **OBJET : AUTORISATION DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2025 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Sur proposition de Monsieur Jean-Marie ROLLET, adjoint au Maire chargé des finances et de la commande publique,**

**VU** l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales relatif à l'autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant adoption du budget,

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M57,

**VU** la délibération n° 1.4/12/2024 du 4 décembre 2024 autorisant l'ouverture anticipée des crédits d'investissement du budget principal de la ville,

**CONSIDERANT** la fiche n°5 transmise par la Préfecture le 20 janvier 2025 précisant les modalités d'ouverture anticipée des crédits de la section d'investissement avant adoption du budget primitif, qui indique que les restes à réaliser ne peuvent pas être pris en compte dans le calcul du montant des crédits à ouvrir,

**CONSIDERANT** que la délibération du 4 décembre 2024 prend en compte dans ce calcul les restes à réaliser,

**CONSIDERANT** la nécessité, pour des questions de sécurité juridique, de redélibérer sur le montant des crédits ouverts de manière anticipée,

**CONSIDERANT** que la commission « Finances » s'est réunie le 3 mars 2025,

#### **APRES AVOIR ENTENDU L'EXPOSE DU RAPPORTEUR APRES EN AVOIR DELIBERE**

#### **DECIDE A L'UNANIMITE**

**ARTICLE 1 : D'ABROGER** la délibération n° 1.4/12/2024 du 4 décembre 2024 autorisant l'ouverture anticipée des crédits d'investissement du budget principal de la ville.

**ARTICLE 2 : D'AUTORISER** le Maire, au titre de l'exercice 2025, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget principal de la Ville, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent soit dans la limite globale de 1.153.492,00 €.

**ARTICLE 3 : D'AUTORISER** l'ouverture anticipée des crédits du budget principal de la ville par chapitre à hauteur de :

Chapitre	Chapitre	Budget primitif 2024	Décision modificative n°1	Total	25%
20 - Immobilisations corporelles	20	173 870,00 €	0,00 €	173 870,00 €	43 467,50 €
204 - Subventions d'équipement	204	198 448,00 €	11 628,90 €	210 076,90 €	52 519,23 €
21 - Immobilisations corporelles	21	4 221 650,00 €	-11 628,90 €	4 210 021,10 €	1 052 505,28 €
23 - Immobilisations en cours	23	20 000,00 €	0,00 €	20 000,00 €	5 000,00 €
<b>Total Investissement</b>	<b>Total général</b>	<b>4 613 968,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>4 613 968,00 €</b>	<b>1 153 492,00 €</b>

**ARTICLE 4 :** Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité, dont ampliation sera notifiée aux délégataires et publiée au recueil des actes administratifs.

**Pour extrait conforme  
au registre des délibérations**  
**Monsieur Le Maire de Vauréal,  
Raphaël LANTERI**

**Date exécutoire :**

.....

**Date de notification :**

.....

**Date de mise en ligne : 14 MARS 2025**

.....



La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois, devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, à compter de sa réception par le représentant de l'Etat ainsi que de sa notification à la personne intéressée ou de sa mise en ligne pour tout tiers ayant un intérêt à agir.